



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 26.01.2010 L'an deux mille dix et le premier février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**N° 10/9** **Absents** : Mrs DE GUALY (excusé), RASKOPF (excusé), Mme BORIES (excusée), Mme RAHOU.

Objet de la délibération **Secrétaire** : Mr GALINIÉ.

*Rapporteur : Madame Saby*

**SERVICE JEUNESSE –  
SIGNATURE DE LA  
CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT  
D'UNE PRESTATION  
DE SERVICE**

La Caisse d'Allocations Familiales a proposé à la commune de Saint-Juéry le renouvellement d'une convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service concernant le service "accueil de loisirs", pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Elle a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

*Adopté à l'unanimité* En contrepartie des engagements de la commune au regard de l'activité qu'elle gère et au regard du public visé par la convention, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à apporter sur la durée de la convention, le versement de la prestation du service "accueil de loisirs".

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE la création et la gestion de l'accueil de loisirs du service jeunesse.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service de "accueil de loisirs" à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 12 février 2010  
Jacques LASSERRE  
Maire,